

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS**

Date convocation : 18/02/2022 L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Nombre de membres en exercice : 37 **Etaient présents,**

Nombre de présents : 31 Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHESNAIS Joël, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, EUVELINE Jacques, Gaignon Loïc, GRANDIN Philippe, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Nombre de votants : 36 **Membre titulaire représenté par son suppléant** : M. COUPEL Christian  
**Absent excusé** : M. LERAY Christophe  
**Présents par procuration** : Mmes MM. BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à M. PETITJEAN), CHEVALIER Manuela (pouvoir à Mme ADDA), DARGENT Michel (pouvoir à Mme BOURREE), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT), HAIRIE François (pouvoir à M. TURCAN Philippe)  
**Secrétaire de séance** : M. LEROUX Éric

## GEMAPI

### Validation des conventions cadre et de mutualisation

Les deux conventions initiales ont été validées en mars 2018. La convention de mutualisation est arrivée à son terme en mars 2021.

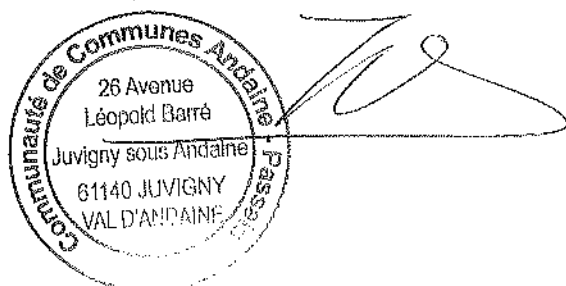
Au regard des évolutions concernant le service GEMAPI de l'Entente (passage du service de 1 à 2 ETP, ajout des missions portant sur la réalisation des travaux) et le territoire de l'entente qui s'est étendu au bassin versant de la Vée, il est apparu que les deux conventions devaient être actualisées et validées par l'ensemble des collectivités membre de l'entente.

Il est à préciser que l'extension du territoire de l'entente à celui de la Vée a été validé en décembre 2021 lors d'une réunion du comité de pilotage de l'entente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** la rédaction de la nouvelle convention cadre et de la nouvelle convention pour la mutualisation d'un service GEMAPI de l'entente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Pour copie conforme,  
 Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
 061-200068443-20220224-202251-DE  
 Date de télétransmission : 02/03/2022  
 Date de réception préfecture : 02/03/2022